

**DELIBERATION N° 19/076 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
ADOPTANT LE BUDGET PRIMITIF DE LA CRECHE LAETITIA  
POUR L'EXERCICE 2019**

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Pierre-José FILIPPETTI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Catherine RIERA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le décret n° 2017-1847 du 29 décembre 2017 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Collectivité de Corse,
- VU** l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité des votants (10 Non-participations : les représentants du groupe « Per l'Avvene »),

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** le budget primitif de la crèche Laetitia pour l'exercice 2019 tel qu'il s'établit dans la balance ci-dessous et les documents annexés à la présente délibération :

		<b>Réelles</b>	<b>Ordre</b>	<b>Total</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Recettes	915 700,00		<b>915 700,00</b>
	Dépenses	839 700,00	76 000,00	<b>915 700,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Recettes	0,00	76 000,00	<b>76 000,00</b>
	Dépenses	76 000,00		<b>76 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	Recettes	915 700,00	76 000,00	<b>991 700,00</b>
	Dépenses	915 700,00	76 000,00	<b>991 700,00</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature consists of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over the name, then comes down and loops back to the left, ending in a long, thin tail that extends downwards and to the right.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O1/074**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUDGET ANNEXE 2019 DE LA CRECHE LAETITIA**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le budget annexe de la crèche Laetitia (Aiacciu) s'inscrit dans l'axe stratégique « renforcer les solidarités humaines », la politique publique « Santé », la compétence « santé et services médico-sociaux ». La subvention d'équilibre est inscrite au programme N5216A du budget principal.

La Structure Multi Accueil « Laetitia » qui compte 27 agents, possède un agrément pour une capacité d'accueil de 50 enfants (modulable en fonction des heures) dont l'accueil d'enfants en situation de handicap. Elle est financée sur le budget propre de notre collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales et la participation financière des parents.

Elle est ouverte à des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, de 7h30 à 18h. A ce jour, 83 enfants sont accueillis dans 4 sections :

- les bébés (3 mois / 9 mois)
- les moyens (10 / 15 mois)
- les grands 1 (16 / 22 mois)
- les grands 2 (23 mois / 3,5 ans).

La crèche Laetitia occupe un bâtiment sur deux niveaux.

Suite à un exercice d'évacuation en juillet 2018, il a été constaté la difficulté d'évacuer (risque majeur) les enfants de la section des moyens.

Afin de répondre à la nécessité de sécuriser les enfants, le déménagement de cette section avec celle des grands 2 a été décidé pour septembre 2018. De fait, la section des moyens a été aménagée au rez-de-jardin. Ceci permet à l'équipe de pouvoir évacuer rapidement sans la contrainte des escaliers avec des lits adaptés. Quant à la section des grands 2, elle a pris place au rez-de-chaussée.

Ce fonctionnement nécessite par conséquent plus de personnel auprès des enfants d'autant que les espaces de vie sont compartimentés.

L'équipe éducative pluridisciplinaire de la crèche Laetitia se compose précisément de :

- 7 auxiliaires de puériculture,
- 12 agents de crèche formés,
- 2 agents de service,
- 1 cuisinier et 1 commis.

La Directrice infirmière cadre supérieur, l'éducatrice de jeunes enfants aidées d'une secrétaire/régisseur et d'un agent comptable encadrent l'équipe.

Le rôle au quotidien du personnel est de veiller à la sécurité, à la santé, à l'hygiène, au bien-être et au développement psycho- moteur et affectif de chaque enfant. Pour cela les équipes auprès des enfants proposent des activités éducatives diverses et variées chaque jour (modelage, graphisme, collage, musique, histoires, jeux moteurs, jeux extérieurs...), en fonction des besoins de chacun, dans des salles de vie aménagées à cet effet ou en extérieur.

Afin d'enrichir leur approche culturelle, environnementale et sociale ainsi que l'intégration des familles au sein de la structure, il est proposé tout au long de l'année des fêtes (Noël, fin d'année, carnaval...), une ou 2 sorties en bus et la présence d'intervenants extérieurs (éveil musical et contes).

### Présentation du budget :

Les équilibres budgétaires sont les suivants :

		Réelles	Ordre	Total
<b> FONCTIONNEMENT</b>	Recettes	915 700,00		<b>915 700,00</b>
	Dépenses	839 700,00	76 000,00	<b>915 700,00</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>	Recettes	0,00	76 000,00	<b>76 000,00</b>
	Dépenses	76 000,00		<b>76 000,00</b>
<b> TOTAL</b>	Recettes	915 700,00	76 000,00	<b>991 700,00</b>
	Dépenses	915 700,00	76 000,00	<b>991 700,00</b>

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-après :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	Inscriptions BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Charges à caractère général	180 400,00	175 200,00	- 2,88 %
Charges de personnel	643 250,00	664 500,00	3,30 %
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>823 650,00</b>	<b>839 700,00</b>	<b>1,95 %</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET 2018	Inscriptions BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Immobilisations corporelles	71 018,00	76 000,00	7,02 %
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 018,00</b>	<b>76 000,00</b>	<b>7,02 %</b>

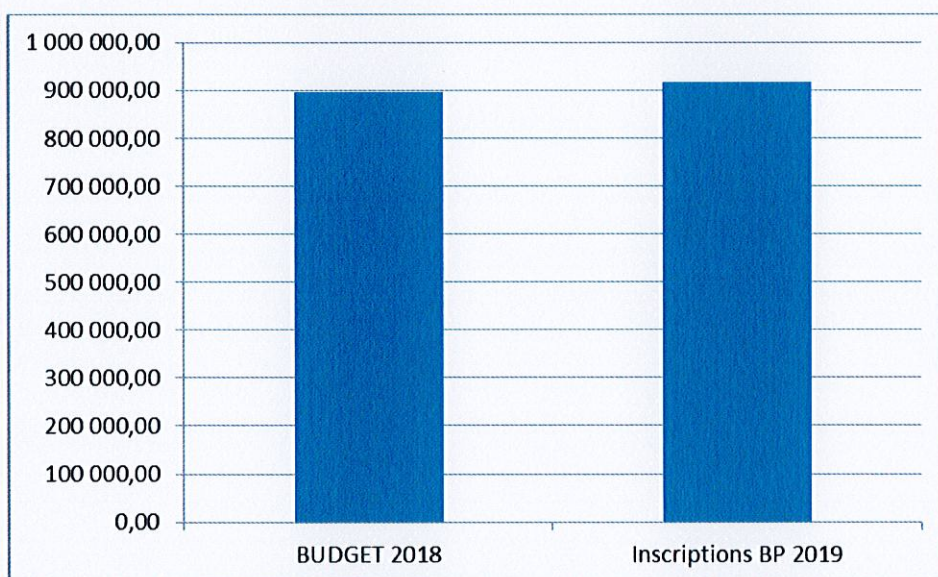
DEPENSES	BUDGET 2018	Inscriptions BP 2019	BP 2018 / BP 2019
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>894 668,00</b>	<b>915 700,00</b>	<b>2,35 %</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	Inscriptions BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Autres produits de gestion courante	450 000,00	470 000,00	4,44 %

<b>Prise en charge déficit du budget annexe</b>	<b>418 036,00</b>	<b>445 700,00</b>	<b>6,62 %</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>868 036,00</b>	<b>915 700,00</b>	<b>5,49 %</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>Inscriptions BP 2019</b>	<b>BP 2018 / BP 2019</b>
Solde exécution investissement reporté	26 632,00		- 100,00 %
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 100,00 %</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>Inscriptions BP 2019</b>	<b>BP 2018 / BP 2019</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>894 668,00</b>	<b>915 700,00</b>	<b>2,35 %</b>

### Dépenses réelles :

Les dépenses s'élèvent à 915 700 € au BP 2019. Elles sont en augmentation de 2,35 % par rapport au budget 2018.

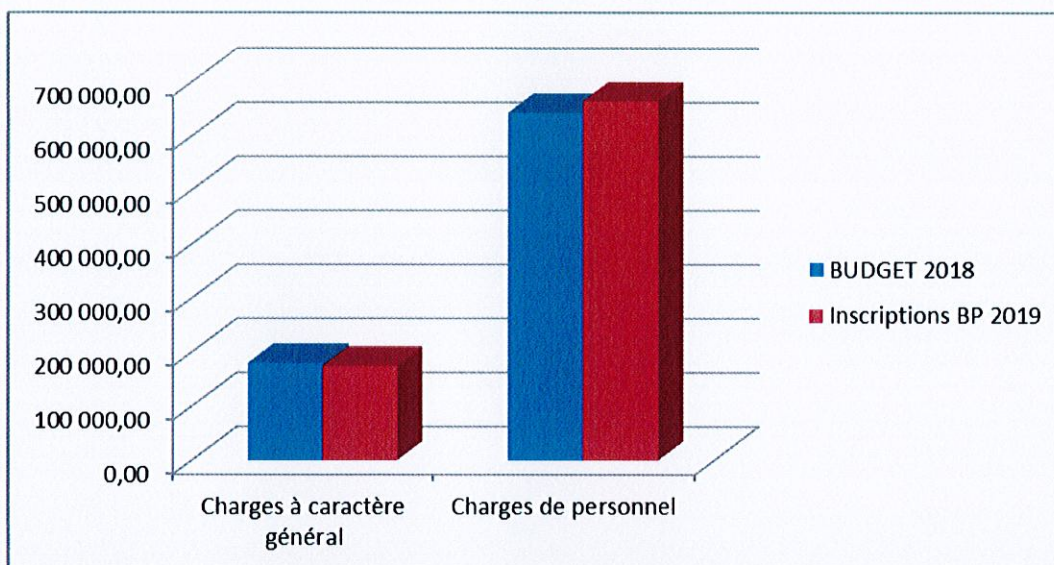


### Dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 839 700 € et se répartissent en frais de personnel pour 664 500 €, soit une évolution de 3,30 % par rapport à l'année dernière, et 175 200 € en charges à caractère général. Ces dernières apparaissent stables par rapport au budget 2018.

La prévision 2019 doit permettre la prise en charge de 115 enfants inscrits sur l'année civile pour 50 places, sachant que le nombre de demandes de placement est stable par rapport à 2018 (40 demandes en attente dont 10 émanant d'agents de la collectivité et 8 d'agents hospitaliers).

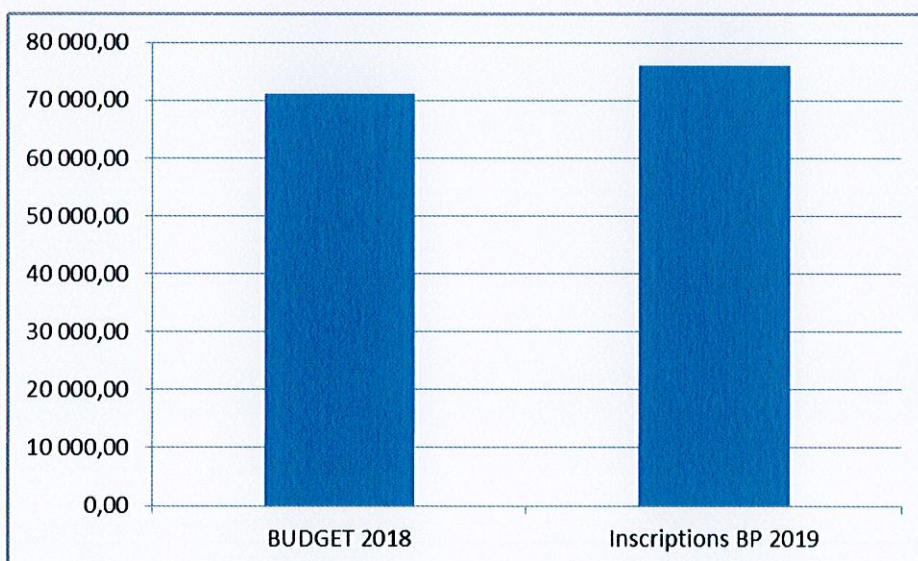
De plus, des manifestations d'intervenants extérieurs qui n'ont pu être réalisées en 2018 sont programmées en 2019.



### Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 76 000 € pour l'exercice 2019. Là aussi, un rattrapage des investissements non réalisés en 2018 s'avère nécessaire.

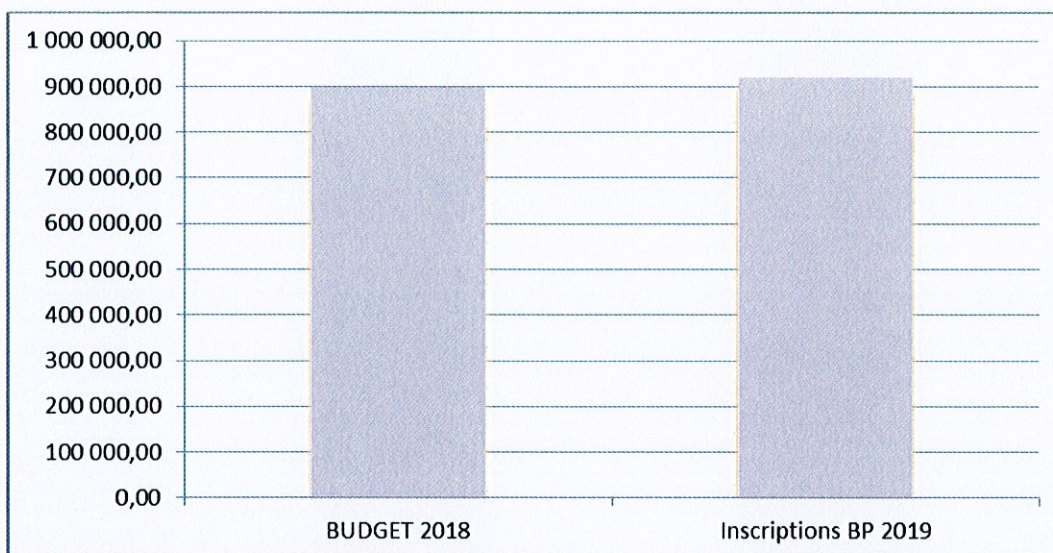
Ces dépenses portent principalement sur le bâtiment et consistent en des travaux de réfections de murs intérieurs. Elles s'imposent en 2019 pour le confort et l'hygiène des enfants.



### Recettes réelles :

Les recettes s'élèvent en 2019 à 915 700 €. Elles sont constituées à 100 % par des recettes de fonctionnement.

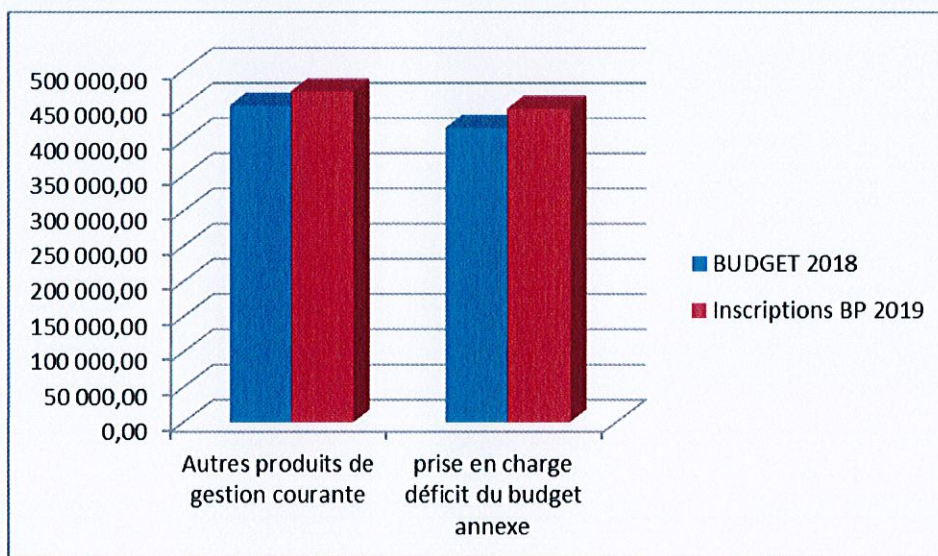




### Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se répartissent pour 469 000 € des produits d'encaissement de la régie et pour le solde, soit 446 700 €, de la subvention d'équilibre.

La hausse de cette subvention (+ 6,62 %), s'explique par le besoin de couverture des dépenses d'investissement par la marge de fonctionnement. L'année dernière, ce besoin était réduit du fait du report d'un excédent de la section d'investissement, qui n'apparaît plus cette année.



### Recettes réelles d'investissement :

L'établissement a bénéficié d'un solde d'exécution reporté en 2018 de 26 600 €.

Cela n'est plus le cas en 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.